



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 15
Conseillers représentés : 11
Conseiller absent excusé : 1
Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BONHOMME Jean-Yves par M. NIEDDA Nicolas
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1a/2025-023 : Budget primitif 2025 de la Commune.

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Il est soumis à l'assemblée les propositions des recettes et dépenses qui constituent le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune.

Les propositions qui ont été examinées en commission des finances du 31 mars 2025 sont les suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 756 482	7 756 482
INVESTISSEMENT	1 745 663	1 745 663
ENSEMBLE	9 502 145	9 502 145

Le conseil municipal,

Oui l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré,

Par 23 voix POUR,

Par 3 ABSTENTIONS (Mme Guillemette Zentelin et Messieurs Jean Fouriscot, Marc Esteve)

- **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Stéphanie MORALES



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS

Synthèse du Budget primitif 2025 de la Commune – Annexe à la délibération du conseil municipal du 08 avril 2025

Les résultats de clôture 2024 sont repris par anticipation au budget primitif 2025 de la Commune.

Le budget primitif 2025 de la Commune présente un total de **9 502 145 €** en dépenses et **9 502 145 €** en recettes (y compris les restes à réaliser de l'exercice 2024 en investissement à savoir **146 938 €** en dépenses et **307 931 €** en recettes).

Ainsi le budget se décompose comme suit :

- **7 756 482 €** en dépenses de fonctionnement soit **81, 63%** des dépenses
- **1 745 663 €** en dépenses d'investissement soit **18, 37%** des dépenses
- **7 756 482 €** en recettes de fonctionnement soit **81, 63%** des recettes
- **1 745 663 €** en recettes d'investissement soit **18, 37%** des recettes

En 2024, le budget primitif de la Commune présentait un total de **9 610 234 €** en dépenses et de **9 610 234 €** en recettes dont les restes à réaliser de 2023 en investissement (**260 800 €** en dépenses).

Budget de fonctionnement 2025

Dépenses

1) Charges à caractère général (011) 1 693 374 €
Réduction des dépenses courantes de **11 092 €** par rapport au montant de 2024 (**1 704 466 €**).

2) Charges de personnel (012) 4 467 588 €
Augmentation de **85 015 €** par rapport au montant de 2024 (**4 382 573 €**).

La direction des ressources humaines informe :

Au 1er février 2025, les services comptent :

87 fonctionnaires

28 contractuels (dont 01 qui remplit les missions de papi trafic)

01 papi trafic vacataire

02 apprentis.

À noter que parmi les 87 fonctionnaires, 05 sont en disponibilité, 01 agent va également être placé en disponibilité à compter de la fin du mois d'avril.

- 3) Autres charges de gestion courante (65) : 661 518 € dont :**
- Subvention au CCAS : 149 300 €
 - Subventions aux associations : 129 400 €
 - Subventions aux entreprises : 150 000 €
 - Subventions pour travaux de façades : 10 000 €
 - Indemnités aux élus : 103 116 €
 - Cotisations patronales : 13 085 €
 - Contribution au CDG : 52 184 €
 - Créances admises en non-valeur et éteintes : 34 500 €
 - Formation aux élus et frais de représentation : 19 933 €
- 4) Charges financières (66) : 69 502 € (remboursement des intérêts de la dette + Opération des ICNE)**
- 5) Charges exceptionnelles (67) : 2 000 € (provision pour titres annulés sur exercices antérieurs)**
- 6) Virement à la section d'investissement (023) : 560 248 €**
- 7) Atténuations de produits (014) : 302 252 € (provision pour prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU : 299 252 € + dégrèvement sur la TH : 3 000 €)**

Recettes

- 1) Produit des services (70) : 532 096 €**
- 2) Atténuations de charges (013) : 20 000 € (remboursement arrêts maladie, contrats aidés)**
- 3) Impôts et taxes (73) : 5 395 997 €**
- 4) Dotations, participations, subventions (74) : 790 000 €**

- 5) Autres produits de gestion courante (75) : 203 000 € (dont revenus des immeubles : 64 000 € + opération d'ordre budgétaire dépense/recette concernant l'achat de chèques déjeuner : 82 650 € + don à la commune (ALSH) : 3 236 € + remboursements de sinistres, et divers autres produits ex : régularisations factures électricité : 53 114 €
- 6) Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) : 150 000 € (Travaux en régie)
- 7) Résultat de clôture 2024 de fonctionnement reporté par anticipation au budget primitif 2025 (002) : 665 389 €

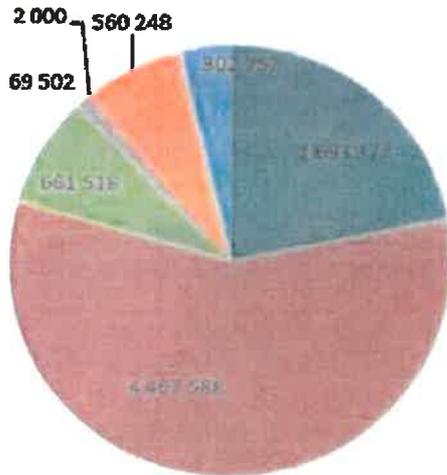
Synthèse Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Montant en €	%	Chapitre	Libellé	Montant en €	%
011	Charges à caractère général	1 693 374	21.83	013	Atténuation de charges	20 000	0.26
012 *	Charges de personnel	4 467 588	57.60	70	Produits des services	532 096	6.86
65	Autres charges de gestion courante	661 518	8.53	73	Impôts et taxes	5 395 997	69.57
66	Charges financières	69 502	0.90	74	Dotations et participations	790 000	10.18
67	Charges exceptionnelles	2 000	0.02	75	Autres produits de gestion courante	203 000	2.62
023	Virement à la section d'investissement	560 248	7.22	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000	1.93
014	Atténuation de produits	302 252	3.90	002	Résultat 2024 reporté par anticipation	665 389	8.58
TOTAL dépenses		7 756 482	100.00	TOTAL recettes		7 756 482	100.00

* Le pourcentage par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement correspond à 63.58 % (dépenses réelles (sans les opérations d'ordre et sans le montant des travaux en régie). Ce pourcentage est précisé chaque année sur l'annexe informations générales du budget primitif.

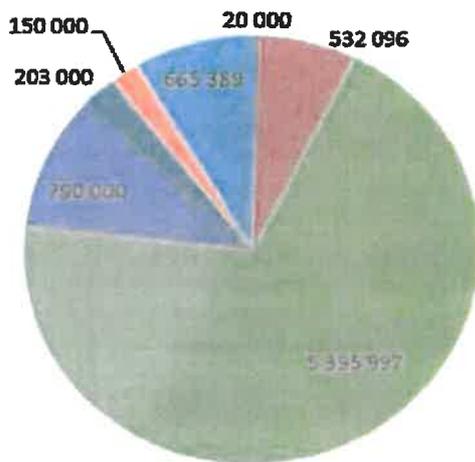
Budget de fonctionnement 2025

Dépenses (en €) : 7 756 482



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Virement à la section d'investissement
- Atténuation de produits

Recettes (en €) : 7 756 482



- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Résultat 2024 reporté par anticipation



Budget d'investissement 2025

Les dépenses d'investissements 2025 s'élèvent à la somme de 1 745 663 € y compris les restes à réaliser de 2024 (146 938 €).

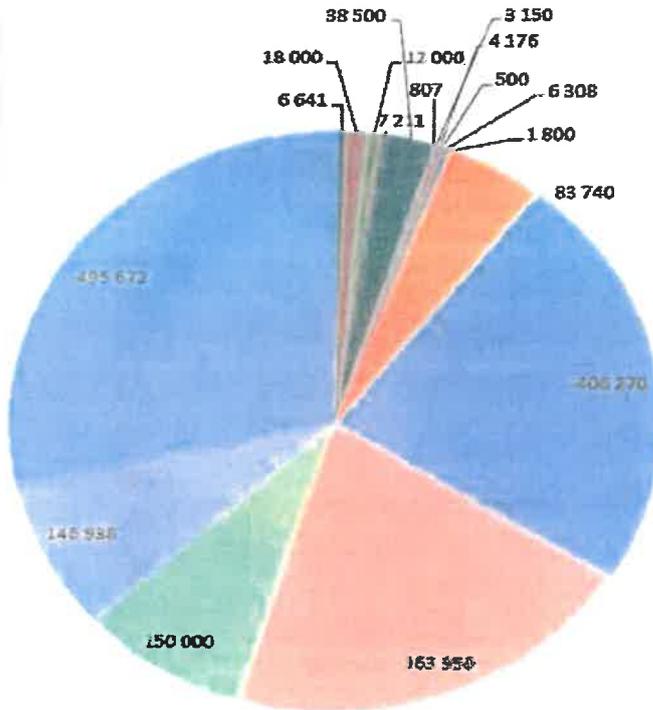
Taxe d'aménagement (10)	6 641
Terrains nus (21)	18 000
Autre matériel et outillage d'incendie (21)	12 000
Autre matériel technique (21)	7 211
Autre matériel et outillage de voirie (21)	38 500
Autres installations. Mat. Outil. Technique (21)	807
Matériel informatique scolaire (21)	3 150
Autre matériel informatique (21)	4 176
Matériel de bureau et mobilier scolaire (21)	500
Autre matériel de bureau et mobilier (21)	6 308
Matériel de téléphonie (21)	1 800
Travaux bâtiments (23)	83 740
Travaux de voirie (23)	406 270
Capital des emprunts (16)	363 950
Travaux en régie (040)	150 000
Restes à réaliser de 2024	146 938
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	495 672
TOTAL	1 745 663

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à la somme de 1 745 663 €.

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Subventions et autres participations	11 812		11 812
FCTVA	140 000		140 000
Taxe d'aménagement	230 000		230 000
Restes à réaliser (subventions)	307 931		307 931
Virement de la section de fonctionnement		560 248	560 248
<i>Excédents de fonctionnement capitalisés (résultats excédentaires de fonctionnement affectés à l'équilibre de la section d'investissement 1068)</i>			<i>495 672</i>
TOTAL	689 743	560 248	1 745 663

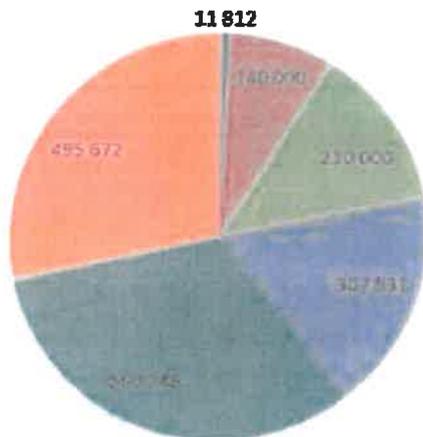
Budget d'investissement 2025

Dépenses (en €) : 1 745 663



- Taxe d'aménagement (10)
- Terrain nus (21)
- Autre matériel et outillage d'incendie (21)
- Autre matériel technique (21)
- Autre matériel et outillage de voirie (21)
- Autres installations matériel outillage Technique (21)
- Matériel informatique scolaire (21)
- Autre matériel informatique (21)
- Matériel de bureau et mobilier scolaire (21)
- Autre matériel de bureau et mobilier (21)
- Matériel de téléphonie (21)
- Travaux bâtiments (29)
- Travaux de voirie (23)
- Capital des emprunts (16)
- Travaux en régie (040)
- Restes à réaliser de 2024
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)

Recettes (en €) : 1 745 663



- Subventions et autres participations
- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Restes à réaliser (subventions)
- Virement de la section de fonctionnement
- Excédents de fonctionnement capitalisés (résultats excédentaires de fonctionnement affectés à l'équilibre de la section d'investissement 1068)



Synthèse Investissement

Chapitre	Libellé	Montant en €	%	Chapitre	Libellé	Montant	%
16	Emprunts et dettes assimilées	363 950	20.85	10	Dotations, fonds divers et réserves	370 000	21.20
10	Dotations fonds divers et réserves	6 641	0.38	13	Subventions d'investissement et autres participations	11 812	0.68
21	Immobilisations corporelles	92 452	5.30	021	Virement de la section de fonctionnement	560 248	32.09
23	Immobilisations en cours	490 010	28.07	1068	Excédents de Fonctionnement Capitalisés	495 672	28.39
040	Opération d'ordre de transfert entre section	150 000	8.59		Restes à réaliser 2024	307 931	17.64
	Restes à réaliser 2024	146 938	8.42				
001	Solde d'exécution De la section D'investissement Reporté	495 672	28.39				
TOTAL dépenses		1 745 663	100.00	TOTAL recettes		1 745 663	100.00

A noter :

Les taux d'imposition pour l'année 2025 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2024.

Les taux de 2025 pour la Commune de Trans-en-Provence sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,95 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 35,07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 70,00 %



L'annuité de la dette pour l'exercice 2025 : 434 258, 31 €

Exercice	Annuité	Intérêts Sans ICNE	Capital	Capital restant dû Au 1 ^{er} janvier 2025
2025	434 258, 31 €	70 309, 32 €	363 948, 99 €	4 181 902, 75 €

Pas de recours à un nouvel emprunt pour l'exercice 2025.

Population INSEE 2024 : 6396

Au 01/01/2025 le capital des emprunts restant dû est de **4 181 902, 75 €** soit **653, 83 €/habitant**



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 11

Conseiller absent excusé : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BONHOMME Jean-Yves par M. NIEDDA Nicolas
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1b/2025-024 : Vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Il est rappelé à l'assemblée les termes de la loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les conseils municipaux des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il est précisé que les taux pour l'année 2025 n'augmenteront pas par rapport à ceux de l'année 2024.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2024. Les taux pour 2025 seront les suivants :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation | 13,95 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés Bâties | 35,07 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties | 70,00 % |

Vu les articles *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **fixer** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation	13,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,00 %
- **chargé** Monsieur le Maire :
- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Fixe** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation	13,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,00 %
- **Charge** Monsieur le Maire :
- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Stéphanie MORALES



Monsieur Le Maire,

Alain CAYMARIS



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 083-218301414-20250408-DCM1C08042025-DE

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 11

Conseiller absent excusé : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BONHOMME Jean-Yves par M. NIEDDA Nicolas
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1c/2025-025 : Versement d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2025.

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Afin de permettre le bon fonctionnement du CCAS, l'assemblée, après avis favorable de la commission des finances du 31 mars 2025, décide à l'unanimité de fixer le montant de la subvention attribuée en 2025 au CCAS à 149 300 €.

La secrétaire de séance,

Stéphanie MORALES



Monsieur Le Maire,

Alain CAYMARIS



COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 12

Conseiller absent excusé : 1

Quorum : 15

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Trans-en-Provence

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BONHOMME Jean-Yves par M. NIEDDA Nicolas
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°1d/2025-026 : Créances irrécouvrables. Admission en non-valeur

Rapporteur : Mme Hélène FERRIER

Monsieur le Comptable, trésorier de Draguignan Municipale nous a fait part de l'état des créances irrécouvrables. Il convient donc de prononcer leur admission en non-valeur.

Ces créances irrécouvrables concernent la gestion des années 2019 à 2024

Les créances irrécouvrables de 2019	:	1 834, 14 €
de 2020	:	120, 00 €
de 2021	:	453, 80 €
de 2022	:	1 264, 13 €
de 2023	:	240, 00 €
de 2024	:	468, 52 €

TOTAL :		4 380, 59 €

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Admet en non-valeur les recettes non recouvrées pour les années 2019 à 2024 pour un montant total de 4 380, 59 €. Cette somme est prévue à l'article 6541 du budget primitif 2025 de la Commune.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,



Stéphanie MORALES



Monsieur Le Maire,



Alain CAYMARIS



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 16
Conseillers représentés : 12
Conseiller absent excusé : 1
Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BONHOMME Jean-Yves par M. NIEDDA Nicolas
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°2a/2025-027 : Associations – Subventions au titre de l'année 2025

Rapporteur : Nicolas MISSUD

Comme chaque année les associations ont formulé leur demande de subventions à travers le formulaire CERFA n° 12156 – 06 portant sur le financement de projets spécifiques ou le fonctionnement global de l'activité de l'association, relevant de l'intérêt général.

La collectivité favorise dans la durée, le soutien public aux associations concourant à l'intérêt général en leur permettant de conduire au mieux leur projet associatif, en privilégiant le recours aux conventions pluriannuelles et en développant une politique d'attribution de subventions dont les modalités respectent l'initiative.

Concernant 2025, les associations locales ont sollicité des subventions qui ont fait l'objet d'un examen tout particulier de la part de la commission vie associative qui propose d'attribuer les montants de subventions conformément au tableau ci-joint.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accorde** le versement des montants, conformément au tableau ci-joint
- **Prends acte** des avantages en nature accordés par la commune aux associations,
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiant de plus de 23 000 € de subventions et définissant notamment les conditions de versements.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,


Stéphanie MORALES



Monsieur Le Maire,


Alain CAYMARIS

SUBVENTIONS 2025 (et avantages en nature)

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 083-218301414-20250408-DCM2A08042025-DE



ASSOCIATIONS	attribution 2024	demandes 2025	Propositions	Avis commission	MUNICIPAL	nature 2024
ALASE	1 000,00	1 200,00	1 000,00	1 000,00		11 282,75
Anciens combattants	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		162,25
Archers des Six Lances	2 600,00	4 000,00	2 600,00	2 600,00		11 334,00
Ausein delaremission	1 400,00		800,00	800,00		432,00
Canne Transianne	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00		250,00
Chasse Transianne	1 500,00	1 800,00	1 500,00	1 500,00		6 030,00
Cie des Chrysalides	300,00	400,00	400,00	400,00		636,00
Collège - projet lecture	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Comité des Fêtes	53 000,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00		20 145,00
Comité de jumelage	1 000,00		0,00	0,00		1 350,00
Club Bouliste	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		6 061,00
Escolo dei moulin	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		3 395,00
Equi-vivre	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
Footeux Vétérans	0,00		0,00	0,00		
Gym Volontaire	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		10 220,00
Jeunes agriculteurs du Var	500,00	500,00	500,00	500,00		
Judo Club	500,00	1 000,00	500,00	500,00		1 381,25
Leï Nistouns de Trans	700,00	800,00	700,00	700,00		6 360,00
les lucioles de Trans	900,00	1 000,00	900,00	900,00		924,00
La Maison des 4 fées	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
Mistrigris sans toits	1 300,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00		250,00
P'tits Loups/renardeaux	15 000,00	60 000,00	30 000,00	30 000,00		96 065,52
Rams de Trans	600,00	0,00	0,00	0,00		714,00
Scrabble du dragon	200,00	200,00	200,00	200,00		1 849,00
Stade Transian	17 000,00	23 000,00	17 000,00	17 000,00		1 955,00
Sauvegarde patrimoine	500,00	500,00	500,00	500,00		600,00
Tennis de table trans	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		10 855,00
Trans anim. Séniors	0,00	2 000,00	1 500,00	1 500,00		1 018,50
Trans Tennis Club	2 400,00	3 000,00	2 400,00	2 400,00		10 100,00
U.N.C.	2 500,00	800,00	800,00	800,00		850,00
Rallye des Gazelles	0,00	0,00	500,00	500,00		0,00
Athema	0,00	0,00	0,00	0,00		2 862,00
Hôpital de jour	0,00	0,00	0,00	0,00		216,00
De fil en aiguille	0,00	0,00	0,00	0,00		471,00
Ecuries des Lices	0,00	0,00	0,00	0,00		
Karaté Club	0,00		0,00	0,00		756,00
Kizomba pasion	0,00	0,00	0,00	0,00		843,00
Le Cercle	0,00	0,00	0,00	0,00		1 260,00
Mômes et Cie	0,00	0,00	0,00	0,00		525,00
Partage	0,00	0,00	0,00	0,00		5 050,00
Team Muay KO	0,00	0,00	0,00	0,00		126,00
Trans Accueil	0,00	0,00	0,00	0,00		600,00
Trans amicale bridge	0,00	0,00	0,00	0,00		180,00
Trans amicale tarot	0,00	0,00	0,00	0,00		540,00
Transendanse83	0,00	0,00	0,00	0,00		310,50
CDLSD	0,00	0,00	0,00	0,00		360,00
Atoutrans	0,00	0,00	0,00	0,00		873,00
Collège arcs - PEEP	0,00	0,00	0,00	0,00		
Sel Avenir	0,00	0,00	0,00	0,00		1 750,00
Sevess	0,00	0,00	0,00	0,00		679,50
Donneurs sang	0,00	0,00	0,00	0,00		300,00
Fight team 83	0,00	0,00	0,00	0,00		873,75
TOTAL GENERAL	117 200,00	169 800,00	129 400,00	129 400,00	0,00	222 796,02



COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 16
Conseillers représentés : 12
Conseiller absent excusé : 1
Quorum : 15

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de Trans-en-Provence**

Séance du 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 avril à 18 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 1^{er} avril 2025, se sont réunis à la salle culturelle et polyvalente de Trans-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme MORALES Stéphanie, Mme FORMICA Sophie, M. NIEDDA Nicolas, M. GARNIER Thomas, M. COSTA François, M. LIMASSET Jean-Paul, Mme ZENTELIN Guillemette, Mme ANTON Sophie, M. Marc ESTEVE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DUVAL Jean-Michel par M. AURIAC Georges
Mme ANTOINE Françoise par M. COSTA François
M. GUYOT Jean-Paul par M. GODANO Jacques
Mme RIGAUD Anne-Marie par Mme AMOROSO Anne-Marie
Mme LEVEQUE Eva par M. MISSUD Nicolas
M. SCRIMALI David par M. le Maire
M. BONHOMME Jean-Yves par M. NIEDDA Nicolas
M. BREMOND Brice par Mme FERRIER Hélène
Mme DELOLY Aline par Mme FORMICA Sophie
Mme RENNAULT Alicia par M. GARNIER Thomas,
M. FOURISCOT Jean par Mme ZENTELIN Guillemette
M. WURTZ Michel par ANTON Sophie

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme REGLEY Catherine.

Madame Stéphanie MORALES a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Point n°2b/2025-028 : Autorisation d'occupation temporaire (AOT) des salles municipales à titre gratuit aux associations.

Rapporteur : Nicolas MISSUD

Vu l'article L.2125-1-2 du CG3P, entré en vigueur le 17 avril 2024 venant instaurer une nouvelle dérogation au principe de non-gratuité en permettant la délivrance d'autorisations temporaires d'occupation gratuites aux associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il appartient au seul conseil municipal de fixer la gratuité de l'occupation de locaux communaux par ses associations, en procédant à un examen au cas par cas du but de l'association, de l'éventuel caractère d'intérêt général de son activité, de la manifestation envisagée, ou de l'opportunité d'accorder la gratuité à une demande ponctuelle en examinant l'événement associatif pour lequel est sollicité l'occupation temporaire du domaine public.

Vu la délibération en date du 3 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal de Trans-en-Provence a adopté une modification au règlement intérieur des salles municipales, selon laquelle toute demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) à titre gratuit pour un événement ponctuel, par les associations, doit faire l'objet d'une délibération spécifique par le conseil municipal.

Considérant la demande ci-dessous :

- Organisation d'un loto par le Rotary Club au profit du CCAS de Trans-en-Provence et du Centre Hospitalier de la Dracénie, le 27 avril 2025 à la salle polyvalente et culturelle de Trans-en-Provence.

Le conseil municipal,

Où l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à la demande de cette association, d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'une salle municipale, à titre gratuit, à la date mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,


Stéphanie MORALES



Monsieur Le Maire,


Alain CAYMARIS